

OMPI



SCIT/ATR/PI/2001/GW

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL

2001

**SUR LES ACTIVITÉS D'INFORMATION
EN MATIÈRE DE BREVETS***

établi par

LA GUINÉE-BISSAU

Série annuelle de rapports sur les activités d'information en matière de brevets
des membres du Comité permanent des techniques de l'information

*
– Le terme “brevet” désigne aussi les modèles d'utilité et les CCP.
– Les informations relatives aux activités en matière de brevets de dessin et modèle
communiquées par les offices de propriété industrielle délivrant de tels brevets sont insérées
dans la série de documents SCIT/ATR/ID.

**RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL SUR
LES ACTIVITÉS D'INFORMATION EN MATIÈRE DE BREVETS**

établi par

LA GUINÉE-BISSAU

La Direction des Services de la Propriété Industrielle DSPI/Structure Nationale de Liaison avec l'OAPI (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle) présente le rapport technique annuel sur ses activités d'information en matière de brevets pour l'année 2001.

Il faut noter que notre pays, concrètement le capital Bissau, a vécu une période de guerre civile qui a duré du 07 juin 1998 au 6 mai 1999, pendant laquelle toutes les activités publiques et privées ont été arrêtées et les infrastructures publiques/économique ont été détruites.

Alors à partir de l'année 2000 la DSPI/SNL n'a fait que réorganiser la Direction DSPI/SNL pour pouvoir accomplir sa mission.

Avec cela la DSPI/SNL/OAPI – Guinée-Bissau en coopération avec l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) a organisé un séminaire national sur l'introduction de la propriété industrielle, à Bissau du 18 au 20 avril 2001, et le 31 août 2001 a initié pour la première fois l'enregistrement des droits de la propriété intellectuelle en Guinée-Bissau.

Le rapport technique annuel sur les activités d'information en matière de brevets comporte les sujets suivants :

I. Evolution des activités en matière de brevets :

- a) Le 31 août 2001 la Guinée-Bissau a initié pour la première fois l'enregistrement des droits de la propriété intellectuelle.
- b) Après le 31 août 2001, nous avons reçu plusieurs demandes d'information sur le procédé d'enregistrement des brevets tant nationaux comme étrangers, surtout les demandes des entreprises portugaises.

II. Questions relatives à la création, à la reproduction et à la diffusion et à l'utilisation de sources primaires et secondaires d'information en matière de brevets :

- a) Relativement à ces questions nous vous informons que pour le moment nous ne produisons pas l'information, nous nous limitons seulement à publier les informations en matière de brevets en provenance de l'OMPI, l'OAPI, l'INPI- Portugal, etc.
- b) Nous utilisons supports papier, et sous forme électronique des CD-ROMs, et avec les bases de données, contenant des documents de brevets complets.
- c) Le traitement et l'automatisation de notre office sont en cours.
- d) Les travaux pour l'utilisation des nouvelles techniques pour la production d'information en matière de brevets sont aussi en cours.

III. Questions relatives à l'établissement d'abrégés, au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information technique contenue dans les documents de brevets :

- c) À ces questions, nous sommes membres de l'OAPI lorsqu'on reçoit une demande d'enregistrement de brevets, nous effectuons un examen administratif, s'il est en conformité ensuite nous l'envoyons à l'OAPI.
- d) Nous utilisons la Classification Internationale des Brevets (CIB). L'indexation se fait au niveau de l'OAPI.
- e) Oui, nous exploitons des données bibliographiques et des textes complets aux fins de la recherche à travers des CD-ROMs.

IV Création et tenue à jour de dossiers de recherche :

- a) En cours

- b) En cours
- c) Nous possédons CD-ROM PCT; CD-ROM OEB et papier.
- d) Nous avons les documents de l'OEB esp@cenet, de l'OAPI, les collections complètes des différentes éditions du BOPI (Bulletin Officiel de la Propriété Intellectuelle).

V. Activités dans le domaine des systèmes de recherche d'information et autres systèmes de recherche mécanique :

- a) système non connecté
- b) bases de données extérieures
- c) c), et d) sont en cours.

VI. Administration de la bibliothèque et des services de l'office de la propriété industrielle mis à la disposition du public (par exemple, moyens mis en place pour le dépôt des demandes, l'aide aux clients en matière de procédure de recherche, la fourniture de publications officielles et la délivrance d'extraits de registre) :

Les locaux comportent des bureaux et une bibliothèque. Nous avons un bâtiment où les services de l'office fonctionnent avec sécurité.

La bibliothèque ne fonctionne pas à 100% pour manque des moyens (matériel et autres).

La bibliothèque est administrée par la Répartition des brevets et de l'information technique de notre office national.

La bibliothèque possède des documents généraux sur des domaines variés en plus de ceux liés à la propriété industrielle reçue de l'OMPI, l'OAPI, l'INPI – Portugal, l'OEB etc., et sont bien conservés et gérés.

Les documents constituant notre fond documentaire sont les suivants :

- 1.– Les ouvrages et revues publiés par l'OMPI, l'OAPI, l'OEB, l'INPI – Portugal.
2. – Revues: OAPI – Contact, Revue portugaise de la propriété industrielle.
3. – BOPI - Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle du Portugal.

BOPI – Bulletin Officiel de la Propriété Intellectuelle de l'OAPI.

4.– Rapport annuel OAPI – 1999, 2000.

5. – Accord de Bangui mars 1977.
Accord de Bangui révisé le 24/02/99.

6. – Guide du déposant, publié par l'OAPI

e) Nous avons de l'information technique générale et de l'information en matière de brevets en particulier sur divers supports papier (BOPI – OAPI et BOPI –Portugais) et sous forme électronique CD-ROM reçu de l'OMPI, et de l'OEB.

e) En matière d'information nous offrons au public les informations techniques sur la propriété intellectuelle en général et en particulier sur les brevets à travers la périodique officielle, le radiodiffusée, radiotélévisée et guide du déposant.

L'automatisation de l'information de notre office est en cours.

VII. Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de brevets :

a) Concernant l'échange de documentation et d'information en matière de brevets, nous tenons à vous informer que notre office a

une coopération avec l'OMPI, l'OAPI, l'INPI - Portugal, le PCT et l'OEB.

b) Support électronique CD-ROM et DVD

c) Support papier.

VIII. Autres questions pertinentes relatives à la formation théorique et en ce qui concerne l'utilisation de l'information en matière de brevets et à la promotion de cette utilisation, y compris l'assistance technique aux pays en développement:

a) Moyens audiovisuels

b) Séminaires, visites, publicités, etc.

[Fin du document]